



10268 - Prier dans des locaux aménagés pour la prière

question

Notre cité universitaire comprend des immeubles. Des lieux de prière sont aménagés à chaque étage de ces immeubles. Des étudiants s'y rassemblent pour prier ensemble, malgré la proximité de la mosquée et la possibilité d'y prier.

Est-il permis d'accomplir la prière dans ces lieux de prière, malgré la disponibilité d'une mosquée toute proche?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prière collective doit être accomplie à la mosquée conformément à l'ordre du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui). Celui-ci s'était apprêté à incendier les maisons des gens qui ne venaient pas prier avec lui. Le fait pour eux de prier collectivement chez eux n'était pas accepté par le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) comme une excuse. Ibn Massoud (P.A.a) a dit : **Célébrez-les toujours là où on vous invite à le faire** . Le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) n'a pas permis à l'aveugle de prier collectivement chez lui, mais il lui a donné l'ordre d'aller à la mosquée s'il entend l'appel à la prière.

L'accomplissement de la prière publique à la mosquée est un devoir ordonné. Si on pouvait prier collectivement n'importe où, il aurait permis à l'aveugle et à d'autres de prier collectivement chez eux, avec femmes et enfants. Mais le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) ne l'a pas autorisé.

Les étudiants doivent se rendre dans les maisons d'Allah. ces maisons possèdent un mérite particulier lié à la récompense que génèrent les aller et retour, les entrées et sorties et la pratique du dhikr qui les accompagne entre d'autres mérites. Ils ne doivent pas être paresseux au point d'abandonner les mosquées. A ce propos le Très Haut a dit : **Dans des maisons (des mosquées)**



qu' Allah a permis que l' on élève, et où Son Nom est invoqué; Le glorifient en elles matin et après-midi, (Coran, 24 : 36).

L'accomplissement de la prière dans les lieux de prière entraîne la dispersion des groupes de prieurs. Ce qui est le contraire de ce que cherche la Charia quand elle rassemble les habitants du quartier en une seule mosquée, et les habitants de tous les quartiers une fois à la mosquée chaque semaine, et tous les habitants de la ville en un seul lieu de prière lors de la fête, et des foules immenses de musulmans venues de différentes régions de la terre pour le pèlerinage. Le rassemblement a de nombreux avantages tangibles.

Parmi les différences entre le lieu de prière et la mosquée, il y a le fait que la mosquée constitue un waqf (bien de mainmorte) jusqu'à l'avènement de l'Heure. Quant au lieu de prière, on peut le changer ou le vendre ou l'acheter ou le transformer en héritage etc. Ce qui n'est pas le cas de la mosquée qui garde son statut de waqf pour toujours. Elle a plus de mérites que les lieux de prières. De même, il est recommandé de saluer la mosquée à la différence des lieux de prière.

Si une mosquée existe dans le voisinage, on doit s'y rendre pour y prier. Mais si la mosquée est si éloignée qu'on n'entend pas l'appel du muezzin, il est alors permis de prier dans les locaux aménagés pour la prière.

Les prédicateurs doivent être suffisamment sages pour exhorter les étudiants à aller prier dans la mosquée sans décourager totalement la prière collective qu'ils accomplissent. Car il se peut que l'excès de rigueur de certains prédicateurs conduise des ignorants à l'abandon total de la prière. Il faut tenir compte de ça et bien prêcher. Puisse Allah assister tous à faire ce qu'Il aime et agréé.

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.